

**Préavis N° 4 - 2009**  
au Conseil communal

**Grand'Rue**

**Remplacement des conduites industrielles, mise en  
séparatif, réfection de la chaussée et  
réaménagement de l'espace public**

**Crédit demandé CHF 743'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction des travaux et des services industriels,  
M. J.-F. Maire, municipal
- Direction de l'urbanisme et de l'environnement,  
M. G. Reichen, municipal

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Objet du préavis _____</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>Etat des réseaux et descriptif des travaux _____</b>	<b>4</b>
2.1.	<b>Réseau d'eau potable _____</b>	<b>4</b>
2.1.1.	Réseau existant _____	4
2.1.2.	Réseau projeté _____	5
2.1.2.1.	Estimation du coût des travaux _____	5
2.2.	<b>Réseau d'électricité basse tension (BT) _____</b>	<b>6</b>
2.2.1.	Réseau existant _____	6
2.2.2.	Réseau projeté _____	6
2.2.2.1.	Réseau basse tension _____	6
2.2.2.2.	Estimation du coût des travaux _____	6
2.3.	<b>Réseau d'assainissement _____</b>	<b>7</b>
2.3.1.	Réseau existant _____	7
2.3.2.	Réseau projeté _____	7
2.3.2.1.	Estimation du coût des travaux _____	7
2.4.	<b>Réseau des routes _____</b>	<b>8</b>
2.4.1.	Réseau existant _____	8
2.4.2.	Réseau projeté _____	8
2.4.2.1.	Signalisation _____	8
2.4.2.2.	Estimation du coût des travaux _____	9
2.5.	<b>Réaménagement de l'espace public _____</b>	<b>9</b>
2.5.1.	Résumé _____	9
2.5.2.	Situation actuelle _____	9
2.5.2.1.	Contexte urbain et potentiel de la Grand'Rue _____	9
2.5.3.	Situation future _____	10
2.5.3.1.	Description du projet _____	10
2.5.3.2.	Matérialisation _____	11
2.5.3.3.	Objectif _____	12
2.5.3.4.	Hierarchie routière et sécurité _____	12
2.5.4.	Estimation du coût des travaux : _____	13
2.6.	<b>Procédures de consultation du projet _____</b>	<b>13</b>
2.6.1.	Aménagements urbains _____	13
2.6.2.	Signalisation, parcage _____	13
2.6.3.	Mise en séparatif _____	14
2.6.4.	Appel d'offres _____	14
2.6.5.	Site archéologique _____	14
2.7.	<b>Récapitulatif des prestations du personnel communal _____</b>	<b>14</b>
<b>3.</b>	<b>Demande de crédit et de financement _____</b>	<b>15</b>
3.1.	Récapitulation des coûts _____	15
3.2.	Crédit demandé _____	15
<b>4.</b>	<b>Durée des travaux _____</b>	<b>15</b>
<b>5.</b>	<b>Développement durable _____</b>	<b>16</b>

---

5.1.	Cohérence sur le plan économique	16
5.1.1.	Rentabilité du projet	16
5.1.2.	Coûts indirects des impacts environnementaux et sociaux	16
5.2.	Cohérence au niveau de la protection de l'environnement	16
6.	Conclusions	16
7.	Annexes	17

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## 1. Objet du préavis

---

L'élément déclencheur du présent préavis a été annoncé à la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) lors de la séance de coordination interservices du 28 novembre 2005. Le Service du gaz de la Ville de Lausanne a informé la DTSI que le remplacement de sa conduite principale de distribution, sise dans la Grand'Rue, était impératif. Cette canalisation, en fonte grise datant de 1933, et partiellement changée en 1967, était en très mauvais état. Le Service du gaz a posé une conduite provisoire en 2006 dans le but d'éviter le danger d'explosion.

Les services techniques communaux pulliérans ont, dès lors, évalué les risques réels encourus et ont procédé à une analyse de leurs réseaux respectifs. Leurs conclusions vont dans le sens d'une rénovation indispensable des réseaux de fluide et d'énergie, d'une mise en séparatif du réseau d'assainissement ainsi que d'une réfection de la chaussée.

Le Service du gaz de Lausanne procédera, à ses frais, à la pose d'une nouvelle conduite principale de distribution.

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE) saisit cette opportunité pour optimiser l'aspect de la rue et modifier son usage par la création d'une zone de rencontre. Cet aménagement sera une amélioration importante du cadre de vie.

La longueur totale du chantier est d'environ 120 m.

Les coûts des travaux à la charge de la Ville de Pully, devisés sur la base de la rentrée des soumissions, s'élèvent à CHF 743'000.00 TTC.

## 2. Etat des réseaux et descriptif des travaux

---

### 2.1. Réseau d'eau potable

#### 2.1.1. Réseau existant

La conduite d'eau potable, en fonte grise, diamètre 135 mm, date des années 1930. Les instabilités provoquées par les travaux des autres services rendent indispensable le remplacement de cette canalisation qui arrive en fin de vie. De plus, son diamètre est insuffisant en regard des prescriptions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre

l'incendie et les éléments naturels (ci-après ECA). La présence d'une hydrante souterraine, diamètre 50 mm, difficilement accessible en cas d'urgence, ne correspond plus aux normes de sécurité en vigueur.

### 2.1.2. Réseau projeté

Pour le renouvellement du réseau de distribution d'eau de boisson et le renforcement du réseau de défense incendie, dans ce quartier particulièrement sensible du point de vue de la lutte contre le feu, la DTSI procédera :

- A la pose d'une nouvelle canalisation en polyéthylène (PE), diamètre extérieur 180 mm, d'une longueur totale de 90 m.
- A la mise en place de deux nouvelles bornes hydrantes, à chaque extrémité de la Grand'Rue, afin de respecter les directives de l'ECA.
- Au remplacement, sur le domaine public, du branchement des immeubles riverains raccordés sur la nouvelle conduite.

En fonction de l'état des conduites privées, les propriétaires riverains seront appelés, le cas échéant, à les changer à leurs frais et à les raccorder sur la nouvelle canalisation.

#### 2.1.2.1. Estimation du coût des travaux

Installation de chantier (génie civil)	CHF	5'500.00
Mise en provisoire du réseau existant + sondages	CHF	20'000.00
Construction de réseaux enterrés (génie civil + fournitures)	CHF	68'000.00
Canalisations et appareillage (main-d'oeuvre par entreprise externe)	CHF	10'000.00
Régie sur les travaux de génie civil, env. 10%*	CHF	<u>6'000.00</u>
Sous-total	CHF	109'500.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes, env. 5%*	CHF	<u>5'700.00</u>
Total HT	CHF	115'200.00
TVA 7.6%	CHF	<u>8'800.00</u>
<b>Total général réseau eau potable (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>124'000.00</b>

*\* En raison de la densité élevée de canalisations dans un espace restreint, ainsi qu'un risque de complication d'exécution dû à la présence d'un site archéologique (cf chapitre 2.6.5.), une marge financière plus élevée a été prise en compte dans ce préavis (habituellement 10% de la somme totale) pour tous les réseaux.*

Une demande de subside sera présentée à l'ECA. La subvention est estimée à CHF 6'000.00.

Le montant des prestations du personnel du réseau concerné est estimé à CHF 20'000.00, auquel s'ajoutent CHF 13'000.00 pour les prestations du personnel du bureau technique. Ces sommes comprennent l'établissement des projets, les devis, la mise en place de l'alimentation provisoire, la surveillance des travaux, les métrés ainsi que la mise à jour des plans et le décompte final.

## 2.2. Réseau d'électricité basse tension (ci-après BT)

### 2.2.1. Réseau existant

Les bâtiments sont alimentés par d'anciens câbles plomb datant de 1967, en dérivation du câble principal. Ce type d'alimentation n'est plus conforme aux standards d'alimentation de la Ville de Pully.

### 2.2.2. Réseau projeté

Pour le renouvellement du réseau d'électricité BT et de l'éclairage public souterrain sur la partie Nord de la chaussée, la DTSI procédera :

#### 2.2.2.1. Réseau basse tension

- A la réhabilitation du réseau principal électrique.
- A la mise en place d'un ruban d'acier galvanisé pour la mise à terre.
- A la rénovation des branchements des anciens bâtiments riverains.
- A la mise en place d'une nouvelle armoire de réseau.
- Au renouvellement du réseau souterrain de l'éclairage public.

#### 2.2.2.2. Estimation du coût des travaux

Installation de chantier (génie civil)	CHF	2'100.00
Génie civil pour réseau BT, longueur 90 m	CHF	16'000.00
Appareillage	CHF	26'000.00
Régie sur les travaux de génie civil, env. 10%	CHF	<u>1'900.00</u>
Sous total	CHF	46'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes, env. 5%	CHF	<u>2'300.00</u>
Total HT	CHF	48'300.00
TVA 7.6%	CHF	<u>3'700.00</u>
<b>Total général réseau d'électricité BT (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>52'000.00</b>

Le montant des prestations du personnel du réseau concerné est estimé à CHF 25'000.00 auquel s'ajoutent CHF 5'500.00 pour les prestations du personnel du bureau technique. Ces sommes comprennent l'établissement des projets, les devis, la surveillance des travaux, le tirage et le raccordement des câbles, les métrés ainsi que la mise à jour du cadastre souterrain et le décompte final.

## 2.3. Réseau d'assainissement

### 2.3.1. Réseau existant

Un contrôle télévisuel a été effectué pour déterminer l'état de la conduite et a permis de constater que le collecteur unitaire de la Grand'Rue, en tuyaux ciment, diamètre 400 mm, est ancien et en mauvais état. Les tuyaux sont décalés et fendus. De plus, ledit contrôle a permis de recenser 55 embranchements sur une longueur de 95 m ! Certaines introductions dans le collecteur sont en mauvais état ou exécutées de façon « sauvage » et sont, peut-être, à l'origine des mauvaises odeurs détectées ces dernières années dans le secteur.

### 2.3.2. Réseau projeté

Pour la réalisation de l'assainissement du réseau d'évacuation des eaux, la DTSI procédera :

- A la pose de deux collecteurs, respectivement d'eaux claires (EC) diamètre 355 mm et eaux usées (EU) diamètre 315 mm, sur une longueur de 90 m, du passage piétons de la rue de la Poste jusqu'au débouché sur l'av. du Prieuré.

Les propriétaires riverains seront invités à profiter du chantier principal pour réaliser à leurs frais, la mise en séparatif de leur évacuation des eaux.

#### 2.3.2.1. Estimation du coût des travaux

Installation de chantier	CHF	6'500.00
Construction de réseaux enterrés (génie civil)	CHF	136'000.00
Canalisations et évacuation des eaux	CHF	86'000.00
Curage et contrôles TV	CHF	20'000.00
Constat d'immeubles avant travaux	CHF	30'000.00
Régie sur les travaux de génie civil, env. 10%	CHF	<u>23'000.00</u>
Sous-total	CHF	301'500.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes, env. 5%	CHF	<u>15'400.00</u>
Total HT	CHF	316'900.00
TVA 7.6%	CHF	<u>24'100.00</u>
<b>Total général réseau d'assainissement (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>341'000.00</b>

Le montant des prestations du personnel du bureau technique, pilote du projet, est estimé à CHF 51'000.00 pour ce réseau. En phase de projet, ce montant comprend la planification générale, la synthèse des besoins des différents services, l'établissement des projets, des soumissions, des plans d'exécution, les contacts avec les privés et l'élaboration du présent préavis, les prestations d'évaluation des entreprises ainsi que les propositions d'adjudications.

En phase d'exécution, le bureau technique effectue les prestations de direction des travaux, de relevé des ouvrages exécutés et veille au respect des coûts, de la qualité et des délais du projet dans son ensemble.

## 2.4. Réseau des routes

### 2.4.1. Réseau existant

La surface de la chaussée est en mauvais état, avec des réfections multiples dues aux interventions des services.

### 2.4.2. Réseau projeté

Pour la réalisation de la réfection de la chaussée, la DTSI procédera :

- A la réfection complète du coffre et des revêtements.
- A la pose d'un caniveau en pavés au centre de la chaussée.
- A la pose de bordures aux débouchés sur la rue de la Poste et sur l'av. du Prieuré.
- A la pose de grilles de route à l'axe de la future chaussée pour récolter les eaux de surface.

#### 2.4.2.1. Signalisation

Dans le but du réaménagement de l'espace public (voir chapitre 2.5), une modification de la signalisation est à prévoir :

##### Grand'Rue

- 2 totems complets pour entrée et sortie de la zone de rencontre.
- 4 signaux interdiction de stationner + 1 signal interdiction de tourner à gauche.

##### Rue de la Poste côté Nord, entre la BCV et l'av. du Prieuré

- 1 horodateur complet avec carte Cash + signaux parcomètre collectif.

##### Av. Samson Reymondin

- 2 horodateurs complets avec cartes cash, 2h. + 4 signaux parcomètre collectif.



#### 2.4.2.2. Estimation du coût des travaux

Installation de chantier	CHF	1'900.00
Génie civil	CHF	118'000.00
Honoraires des mandataires (géomètre + contrôle des matériaux)	CHF	10'000.00
Signalisation	CHF	23'500.00
Régie sur les travaux de génie civil, env. 10%	CHF	<u>12'000.00</u>
Sous-total	CHF	165'400.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes, env. 5%	CHF	<u>8'400.00</u>
Total HT	CHF	173'800.00
TVA 7.6%	CHF	<u>13'200.00</u>
Total général réseau des routes (TTC)	CHF	187'000.00

Les prestations (identiques à celles mentionnées sous le chiffre 2.3 pour l'assainissement) du personnel du bureau technique, pilote du projet, représentent un montant de CHF 25'500.00 pour ce réseau (CHF 18'000.00 pour le bureau technique et CHF 7'500.00 pour le service de police).

## 2.5. Réaménagement de l'espace public

### 2.5.1. Résumé

La Ville de Pully est contrainte de renouveler les infrastructures souterraines de la Grand'Rue. Ces travaux engendrent l'ouverture complète du sol ainsi qu'une réfection de la rue à l'issue des travaux. La DUE saisit cette opportunité pour optimiser l'aspect de la rue et modifier son usage par la création d'une zone de rencontre. Cet aménagement sera une amélioration importante du cadre de vie.

### 2.5.2. Situation actuelle

Dans sa configuration actuelle, la Grand'Rue n'est pas conviviale car elle est exclusivement dévolue à la circulation et au stationnement. Pourvue d'une dizaine de places en zone bleue sur son côté sud, elle ne laisse qu'une largeur très réduite à la circulation des véhicules et aux piétons. Ainsi, la largeur de la voie de roulement actuelle est inférieure aux 3,50 m requis pour les véhicules d'intervention des pompiers et le trottoir, large de moins d'un mètre, n'est pas conforme aux pratiques habituelles en la matière. Les commerces ne peuvent pas mettre en valeur leurs vitrines ni présenter leurs activités de manière avenante.

#### 2.5.2.1. Contexte urbain et potentiel de la Grand'Rue

La Grand'Rue est un élément viaire du Centre de Pully de type médiéval; contrairement à son appellation, elle est très étroite (6 m de largeur). Elle présente des qualités spatiales et historiques intéressantes et elle est bordée d'immeubles anciens dont la plupart ont été rénovés ou reconstruits. Ces qualités urbaines sont aujourd'hui fortement hypothéquées par l'utilisation exclusivement routière de la rue. La nécessité de refaire les

infrastructures souterraines de cette rue est une bonne opportunité pour lui conférer, en surface, un caractère nouveau d'espace public. Le projet vise avant tout à augmenter la qualité de la vie pour les riverains et les usagers du centre ancien.

### 2.5.3. Situation future

Le projet consiste à établir sur la Grand'Rue une zone de rencontre. Ce type de zone désigne des routes situées dans des quartiers résidentiels ou commerciaux, sur lesquelles les piétons peuvent utiliser toute l'aire de circulation. Ils bénéficient de la priorité mais ne doivent toutefois pas gêner inutilement les véhicules. La vitesse maximale est fixée à 20km/h<sup>1</sup>. Dans le cas de la Grand'Rue, le stationnement ne sera plus autorisé. Les 11 places, en zone bleue, qui disparaissent, seront toutefois compensées par la création de 2 nouvelles sur la rue de la Poste et 11 sur l'av. Samson-Reymondin, sous régime horodateur. Il faut signaler à ce sujet que le projet s'inscrit dans un objectif plus large pour le centre ancien de Pully consistant à préserver et améliorer la qualité du tissu bâti et des espaces extérieurs du noyau historique<sup>2</sup>.

#### 2.5.3.1. Description du projet

Dans sa nouvelle configuration, la Grand'Rue se présentera ainsi, d'Est en Ouest (voir numérotation sur les annexes).

##### 1. Entrée

Effet de seuil à partir de l'av. du Prieuré. Ce dispositif dissuade le transit et joue un rôle modérateur.

##### 2. Rue

Elle est aménagée de manière à favoriser la convivialité.

##### 3. Petite place

A l'endroit où la rue s'élargit, le caractère de la rue change et celle-ci devient une place. Elle est identifiée par deux lignes au sol qui coupent la rue. Deux arbres et deux bancs caractérisent cette place.

##### 4. Suite de la rue (voir point 2 ci-dessus).

##### 5. Tête d'îlot

Cet espace public présente de grandes qualités urbaines mais il est actuellement colonisé par des dépôts et des véhicules. Il sera mis en valeur par un arbre et un banc circulaire. Cet aménagement, limité au strict nécessaire, offrira néanmoins une importante plus-value pour l'image du centre ancien de Pully.

##### 6. Sortie

Effet de seuil vers la rue de la Poste et interdiction de tourner à gauche.

---

<sup>1</sup> Ordonnance sur la signalisation routière, version modifiée du 28 septembre 2001

<sup>2</sup> Voir Plan directeur communal de Pully, 19.10.1995, Concept d'aménagement de l'Espace centre

### 2.5.3.2. *Matérialisation*

Le revêtement de la Grand'Rue est prévu en enrobé noir, à l'image des autres rues du quartier. Pour des raisons d'économie, il a été renoncé aux pavés de granit, pourtant plus appropriés à une ruelle de bourg historique. Les autres éléments du vocabulaire routier (bordures, lignes de pavés, etc.) sont en granit, identiques aux rues avoisinantes, dans un souci de discrétion et d'unité de la ville. Ainsi, peu de temps après la fin du chantier, l'intervention devrait passer inaperçue. Le mobilier urbain est limité au strict nécessaire, avec quelques bancs à placer aux endroits stratégiques. L'intervention comporte aussi la plantation de trois arbres (deux sur la « place » et un en tête d'îlot). Ils sont indispensables pour donner à la rue le caractère convivial souhaité. Les deux arbres de la « place » existaient déjà et ont été abattus; ils sont regrettés par les habitants. Il n'est pas possible de renoncer à cette arborisation minimale car il en résulterait une urbanité minérale un peu brutale qui est étrangère à l'identité pulliérane. De nombreux exemples existent dans d'autres villes suisses; ils donnent entière satisfaction.

L'implantation des arbres a été finement choisie en fonction de la capacité du sous-sol à les accueillir et de sorte que leur croissance n'occasionne aucune gêne d'usage. Le développement des racines pourra se faire librement, un simple lé garantissant la planéité de la surface en enrobé. Toujours dans un souci de discrétion et d'intégration à l'atmosphère existante dans le centre ancien, le choix de l'essence s'est porté sur l'érable argenté. Un arbre similaire existe sur la place Verdaine à proximité immédiate. Il en résultera depuis la rue de la Poste une vision continue et cohérente (voir illustrations).





### **2.5.3.3. Objectif**

La zone doit permettre d'atteindre un objectif de requalification urbaine de la rue et d'amélioration du cadre de vie<sup>3</sup>. D'une aire inhospitalière de circulation et de stationnement, la Grand'Rue retrouvera un caractère de rue résidentielle et commerçante typique des centres anciens. Cette nouvelle qualification est une amélioration considérable des conditions de vie pour les habitants du côté Nord de la rue, dont les immeubles ne bénéficient pas d'un dégagement important. De surcroît, lesdits immeubles sont longés de l'autre côté par la voie CFF. Pour les commerçants, la création de la zone de rencontre est une opportunité pour dynamiser la fréquentation de la rue par la clientèle car l'espace de la rue, ainsi retravaillé, permettra d'installer des tables et des chaises ainsi que des étals extérieurs. Le caractère rénové, tranquille et avenant de la rue favorisera le commerce. Les usagers du centre ancien et les piétons en général apprécieront également le nouvel aménagement. Ainsi, la Ville met en œuvre une des mesures du Plan directeur communal prévue pour le centre ancien, à savoir la réservation de surfaces de l'espace public pour le prolongement en plein air d'activités sociales, culturelles et économiques. Il serait par exemple envisageable d'y délocaliser le marché<sup>4</sup>.

### **2.5.3.4. Hiérarchie routière et sécurité**

Du point de vue de la circulation, l'instauration d'une zone de rencontre sur la Grand'Rue n'aura aucun impact sur la hiérarchie générale du réseau viaire de Pully, aucun effet sur l'ensemble de la localité n'étant à signaler. Du point de vue du stationnement, les places perdues sur la Grand'Rue seront compensées dans la proximité immédiate, sur des tronçons mieux adaptés aux mouvements des automobiles. En matière de sécurité, la zone de rencontre permettra de remédier au sentiment d'« étranglement » qui existe aujourd'hui sur la Grand'Rue. De plus, au droit de la rue de la Poste, le nouvel aménagement n'autorisera plus de tourner à gauche, une pratique qui génère aujourd'hui des incidents de circulation. Dans cette même optique de sécurité, le sens unique est maintenu dans le sens Est-Ouest actuel. La transition entre le réseau routier usuel et la

<sup>3</sup> Voir à ce sujet : Dispositions de l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre (28 septembre 2001)

<sup>4</sup> Voir Plan directeur communal de Pully, 19.10.1995, Concept d'aménagement de l'Espace centre

zone sera facilement reconnaissable. En effet, le début (av. du Prieuré) et la fin de la rue (rue de la Poste) seront mis en évidence par un aménagement contrasté faisant l'effet d'une porte. En particulier, les trottoirs des rues précitées seront traités de manière à marquer une continuité. Seul un abaissement de la bordure au droit de la Grand'Rue marquera l'entrée et la sortie. Ainsi, les automobilistes qui s'engageront sur la Grand'Rue auront le sentiment d'entrer dans un univers différent et modéreront naturellement leur comportement. Il en résultera une harmonieuse cohabitation de tous les utilisateurs de cet espace public.

#### 2.5.4. Estimation du coût des travaux :

Aménagement urbain, plantations	CHF	20'000.00
Mobilier urbain	CHF	<u>19'000.00</u>
<b>Total général aménagements urbains (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>39'000.00</b>

Le montant des prestations du personnel de la DUE, auteur du projet d'aménagements, est estimé à CHF 5'000.00.

## 2.6. Procédures de consultation du projet

### 2.6.1. Aménagements urbains

- 1<sup>re</sup> présentation des intentions de projet aux commerçants de la rue le 26 juin 2008.
- 2<sup>e</sup> présentation du projet définitif (plan de réaménagement de l'espace public soumis à l'enquête) aux commerçants de la rue le 30 octobre 2008.
- Conformément à l'article 13, alinéa 2 de la loi sur les routes, ce projet de peu d'importance, réalisé dans le gabarit existant, a fait l'objet d'une procédure d'enquête publique au sens de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions du 12 novembre au 11 décembre 2008.

Aucune opposition n'a été enregistrée. Une intervention formulée par l'association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés demande que ledit projet tienne compte des besoins des personnes à mobilité réduite. Celle-ci sera prise en compte lors de l'exécution du projet.

### 2.6.2. Signalisation, parcage

De compétence municipale, les mesures de circulation et de parcage ont fait l'objet d'une publication dans la FAO du 25 novembre 2008.

Au terme du délai de recours (18 décembre 2008), aucune opposition n'a été enregistrée.

### 2.6.3. Mise en séparatif

- Envoi du dossier d'examen le 7 novembre 2008, pour la mise en séparatif au Service cantonal des Eaux, Sols et Assainissement (ci-après SESA). Le SESA étant surchargé, un préavis favorable a été transmis à la DTSI par e-mail le 22 janvier 2009; la décision finale sera transmise ultérieurement.

Conformément à la loi cantonale sur la protection des eaux et de la pollution (ci-après LPEP) du 17 septembre 1974, le projet de mise en séparatif a été soumis à l'enquête publique du 12 novembre au 11 décembre 2008. Aucune opposition ni remarque n'ont été formulées.

### 2.6.4. Appel d'offres

Procédure ouverte pour l'appel d'offres selon la loi sur les marchés publics du 11 novembre au 22 décembre 2008.

### 2.6.5. Site archéologique

Il est à relever que la Grand'Rue fait partie de la région archéologique 301 qui est, en partie, classée monument historique. Dès lors, une collaboration avec les Services bâtiments, monuments et archéologie de l'Etat de Vaud est nécessaire et pourrait déboucher, le cas échéant, sur d'éventuels retards dans la planification du chantier, en cas de découvertes intéressantes.

## 2.7. Récapitulatif des prestations du personnel communal

Les prestations internes relatives aux travaux des divers services comprenant les missions d'étude, de conseil, de contrôle, de surveillance, la mise à jour du cadastre souterrain, ainsi que la mise en provisoire et autres travaux d'installation sont estimées comme suit :

Eau	CHF	33'000.00
Electricité	CHF	30'500.00
Assainissement	CHF	51'000.00
Routes + signalisation	CHF	25'500.00
Aménagements urbains	CHF	<u>5'000.00</u>
<b>Total général (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>145'000.00</b>

Elles seront assurées par le personnel de la DTSI, de la DUE et de Police et sont indiquées ici pour mémoire; elles ne sont donc pas comprises dans la demande de crédit dont ce préavis fait l'objet.

---

### 3. Demande de crédit et de financement

---

#### 3.1. Récapitulation des coûts

Réseau d'eau	CHF	124'000.00
Réseau d'électricité	CHF	52'000.00
Réseau d'assainissement	CHF	341'000.00
Réseau des routes	CHF	187'000.00
Aménagements urbains	<u>CHF</u>	<u>39'000.00</u>
<b>Total général (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>743'000.00</b>

Pour mémoire, les montants prévus au plan des investissements, présenté au Conseil du 3 décembre 2007, sont les suivants :

Réseau d'eau	CHF	100'000.00
Réseau d'électricité	CHF	42'500.00
Réseau d'assainissement	CHF	360'000.00
Réseau des routes	CHF	200'000.00
Aménagements urbains	<u>CHF</u>	<u>40'000.00</u>
<b>Total général (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>742'500.00</b>

#### 3.2. Crédit demandé

C'est donc un crédit total de CHF 743'000.00 que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux. Pour mémoire, les amortissements et intérêts liés aux réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement seront financés, à posteriori, par leurs taxes respectives.

Ce crédit sera financé par un prélèvement sur les disponibilités de la bourse communale. En principe, la Ville de Pully devrait être en mesure de financer cet investissement par des fonds propres et par conséquent, ne pas recourir à l'emprunt.

---

### 4. Durée des travaux

---

La durée des travaux est estimée à 8 mois environ, de mai à décembre 2009. L'adjudication pourra se faire dès que le crédit aura été accordé et le délai référendaire écoulé.

La circulation routière de transit sera interrompue pendant toute la durée des travaux. Le passage des piétons sera maintenu en permanence. Les véhicules de livraison pourront accéder aux commerces de part et d'autre de la rue, selon l'évolution du chantier.

---

## 5. Développement durable

---

### 5.1. Cohérence sur le plan économique

#### 5.1.1. Rentabilité du projet

La consultation de tous les réseaux concernés permet d'affirmer que ce projet est rentable en raison de l'optimisation des travaux à réaliser :

- Synergie des interventions de tous les services.

#### 5.1.2. Coûts indirects des impacts environnementaux et sociaux

- Au niveau environnemental, les critères d'adjudication de la procédure d'appel d'offres prennent en compte les mesures pour réduire les nuisances (air, bruit, carburant).
- Au niveau social, les conditions de participation de la procédure d'appel d'offres permettent d'écarter les entreprises qui ne reconnaîtraient pas les conventions collectives de travail (CCT) et qui ne régleraient pas leurs contributions sociales.

### 5.2. Cohérence au niveau de la protection de l'environnement

- Certains matériaux, comme la grave en place et les bordures existantes, seront réutilisés dans la mesure du possible.
- Par le remplacement du collecteur d'eaux mélangées existant, qui présente des risques de fuites, donc des pollutions et d'éventuelles odeurs nauséabondes.

---

## 6. Conclusions

---

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### le Conseil communal de Pully

vu le préavis N° 4 - 2009 du 28 janvier 2009,  
oui le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,  
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

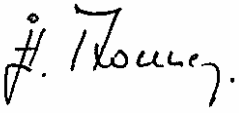


1. d'adopter le projet de remplacement des conduites industrielles, de mise en séparatif, de réfection de la chaussée et du réaménagement de l'espace public de la Grand'Rue, soumis à l'enquête publique du 12 novembre au 11 décembre 2008;



2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 743'000.00 TTC, destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses, selon les modalités suivantes :
  - a) travaux des Services industriels
    - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'électricité;
    - sur une période de 30 ans au maximum pour les travaux du réseau d'eau;
  - b) travaux des collecteurs
    - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement;
  - c) travaux des routes et aménagements routiers
    - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 janvier 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		La secrétaire
		
Jean-François Thonney		Corinne Martin

## 7. Annexes

---

Annexe 1 : plan de synthèse des services (au format A4)

Annexe 2 : projet d'aménagements urbains (au format A4)

Annexe 3 : projet d'aménagements urbains + ortophoto (au format A4)